

■ RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PREMIER PARTENAIRE

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Situation matrimoniale : _____

Adresse de domicile : _____

Adresse de résidence : _____

Fils/fille de : _____

Adresse de domicile : _____

Dernier métier exercé par le parent (indiquer si le parent est retraité ou décédé) :

Et de : _____

Adresse de domicile : _____

Dernier métier exercé par le parent (indiquer si le parent est retraité ou décédé) :

■ RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU SECOND PARTENAIRE

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Situation matrimoniale : _____

Adresse de domicile : _____

Adresse de résidence : _____

Fils/fille de : _____

Adresse de domicile : _____

Dernier métier exercé par le parent (indiquer si le parent est retraité ou décédé) :

Et de : _____

Adresse de domicile : _____

Dernier métier exercé par le parent (indiquer si le parent est retraité ou décédé) :

■ CONVENTION RELATIVE À LA DATE ET À L'HEURE DE LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE CIVIL

Il a été convenu que le mariage entre :

Madame/Monsieur _____

et

Madame/Monsieur _____

serait célébré à la Mairie de Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Le _____

à _____ h _____

Fait à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, le _____

Signatures des partenaires,

■ ATTESTATION PREMIER PARTENAIRE

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____

à _____

atteste sur l'honneur :

▪ Avoir mon domicile sis _____

▪ Avoir ma résidence sise _____

depuis le _____

▪ Exercer la profession de _____

▪ Être célibataire, divorcée, pacsé(e), veuf(ve) (rayer les mentions inutiles)

Fait à _____ le _____

Signature

ATTESTATION SECOND PARTENAIRE

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____

à _____

atteste sur l'honneur :

▪ Avoir mon domicile sis _____

▪ Avoir ma résidence sise _____

depuis le _____

▪ Exercer la profession de _____

▪ Être célibataire, divorcée, pacsé(e), veuf(ve) (rayer les mentions inutiles)

Fait à _____ le _____

Signature

— LISTE DES TÉMOINS

1^{ER} TEMOIN

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile : _____

2^{EME} TEMOIN

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile : _____

3^{EME} TEMOIN

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile : _____

4^{EME} TEMOIN

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile : _____

La loi du 09 août 1919 modifiée par la loi du 09 juin 1966 exige deux témoins minimum, quatre au plus, sans distinction ni de sexe, ni de nationalité, majeurs. Les parents peuvent être témoins de leurs enfants majeurs.

ATTESTATION DES TÉMOINS

Je soussigné(e) :

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : _____

A : _____

Atteste être domicilié(e) à l'adresse suivante :

Et exercer la profession de :

Fait à _____ le _____

Signature :

(Joindre photocopie de la pièce d'identité)

■ ATTESTATION DES TÉMOINS

Je soussigné(e) :

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : _____

A : _____

Atteste être domicilié(e) à l'adresse suivante :

Et exercer la profession de :

Fait à _____ le _____

Signature :

(Joindre photocopie de la pièce d'identité)

ATTESTATION DES TÉMOINS

Je soussigné(e) :

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : _____

A : _____

Atteste être domicilié(e) à l'adresse suivante :

Et exercer la profession de :

Fait à _____ le _____

Signature :

(Joindre photocopie de la pièce d'identité)

■ ATTESTATION DES TÉMOINS

Je soussigné(e) :

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : _____

A : _____

Atteste être domicilié(e) à l'adresse suivante :

Et exercer la profession de :

Fait à _____ le _____

Signature :

(Joindre photocopie de la pièce d'identité)

— PIÈCES À FOURNIR

COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE des partenaires datant **de moins de 3 mois** (6 mois pour les partenaires étrangers, le document doit être traduit) à la date du dépôt du dossier de mariage. Si votre état civil a été modifié avant la célébration, contactez-nous.

Pour les partenaires français : s'adresser à la mairie du lieu de naissance par courrier ou sur www.service-public.fr. Pour les partenaires français nés à l'étranger, envoyer la demande d'acte à l'adresse suivante : Ministère des Affaires Etrangères, Service Central de l'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex 09, ou sur www.service-public.fr

PHOTOCOPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ (Carte d'identité, passeport ou titre de séjour) des futurs.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE daté de **moins de 3 mois** au nom des deux partenaires (avis d'imposition ou non-imposition, attestation d'assurance logement, quittance de loyer, facture de téléphone FIXE, d'électricité, de gaz, d'eau. Sont exclues les taxes foncières et les factures de téléphone mobile).

Si les partenaires sont domiciliés dans une autre commune que Saint-Didier, et l'un de leurs parents domiciliés à Saint-Didier : justificatif de domicile des partenaires, justificatif de domicile du parent et copie de la pièce d'identité du parent.

Si les partenaires ont leur résidence à Saint-Didier (habitation ponctuelle) : justificatif de leur domicile, et preuves de leur résidence continue pendant un mois sur la commune jusqu'à la publication des bans (ex : tickets de caisse journaliers, contrat de réexpédition du courrier...).

TÉMOINS : Photocopie de leur pièce d'identité et attestations sur l'honneur.

CONTRAT DE MARIAGE : en cas de contrat de mariage, joindre l'attestation délivrée par le notaire au moins une semaine avant la célébration du mariage.

ENFANTS EN COMMUN : Fournir le livret de famille.

VEUVE : Acte de décès du précédent conjoint à demander à la mairie du lieu de décès.

DIVORCE : Acte de mariage portant la mention du divorce datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de mariage (seulement si l'acte de naissance ne comporte pas la mention du divorce).

MINEUR : dispense du Procureur de la République et accord d'au moins un des parents.

PERSONNES ETRANGERES : certificat de coutume et certificat de célibat, délivré par le consulat ou l'ambassade du pays. Certificat de résidence si domicile à l'étranger. Tous les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits (traducteurs assermentés par la Cour d'Appel ou le Consulat).

DÈS QUE VOTRE DOSSIER SERA COMPLET, DEPOSEZ-LE SANS RDV A L'ACCUEIL OU ENVOYEZ-LE PAR COURRIER. A RECEPTION, NOUS VOUS CONTACTERONS POUR UNE AUDITION OBLIGATOIRE A LAQUELLE LES DEUX FUTURS DEVRONT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT PRESENTS.

UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS !

**MAIRIE DE SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR, 34 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR.
04 78 35 01 04. COURRIER@STDIDIER.COM**